



Conditions générales de vente entre professionnels

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société RD SERVICES SASU domiciliée au 10 rue des Bergers à KEMBS (68680) et de son client dans le cadre de la prestation de service d'affûtage-rémoulage d'objets tranchants. Toute prestation accomplie par la société RD SERVICES SASU implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur professionnel aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations d'affûtage-rémoulage sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport éventuels applicables au jour de la commande. La société RD SERVICES SASU s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Le tarif horaire pratiqué est de 50 Euros HT.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société RD SERVICES SASU serait amenée à octroyer.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par espèces
- soit par virement SEPA

La facture sera adressée dès l'accomplissement des prestations. Le paiement intégral devra intervenir dans un délai de 8 jours à réception de la facture. La facture pourra être adressée par mail après acceptation par le client. Aucun escompte ne sera pratiqué.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations effectuées, l'acheteur doit verser à la société RD SERVICES SASU une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance de la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de la société RD SERVICES SASU ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure dans les conditions indiquées par l'art. 1218 du Code civil. Pour information :

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Clause n° 8 : Responsabilité Civile

La société RD SERVICES SASU a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile auprès de AXA France IARD sous le numéro de contrat 10123479804 .

Clause n° 9 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à tenter une résolution amiable. A défaut de résolution amiable ou si dans un délai de 15 jours aucun accord n'est effectif, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du siège de RD SERVICES SASU.

Fait à Kembs, le 30 Décembre 2017.

RD SERVICES SASU 10 rue des Bergers 68680 KEMBS

www.rd-services.net contact : affutage@rd-services.net

Tél : + 33 769 421 764

Siret 833583800 00010 RCS Mulhouse

TVA intracommunautaire : FR 388335383800